



AVIS PUBLIC

Modification de l'emplacement pour la tenue des séances du conseil municipal

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2016, le conseil a modifié l'emplacement pour la tenue des séances du conseil municipal.

À compter de la séance ordinaire du 9 mars 2016, les séances se tiendront, selon le calendrier publié en décembre, à la salle du conseil nouvellement aménagée à cet effet au 3^e étage du centre municipal, situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 8^e jour de février 2016.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière